

Compte rendu du conseil du jeudi 2 décembre à 19 H 30

Présents : Gaël MONNERET, Martine RAISON, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Jean Claude COMPAGNON, Christophe MARION, Pascal SIMONET, Thomas ROUSSE.

Absent excusé : Christophe MARION

Secrétaire : Thomas ROUSSE.

- Le compte-rendu du conseil du 20 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

Délibération N° 54 : Dans le cadre des projets de travaux pour l'année 2022, le Conseil décide de réparer la toiture de petite maison Mouillard (cadastrée AD 282). Le conseil charge le maire de demander un devis et de s'informer des possibles subventions auprès des services de l'état et du département.

Délibération N° 55 : Le système de chauffage de la salle des fêtes est obsolète et risque de tomber en panne. Le conseil décide d'engager des travaux et charge les adjoints de demander des devis pour remplacer le matériel actuel par un matériel plus moderne. Le maire s'informerait des éventuelles subventions afférentes à ce type de réalisation.

Délibération N° 56 : Monsieur Jean-Claude Compagnon souhaite vendre la parcelle AH 79 lieu dit La Crucelle à la commune de Pannessières pour une somme de 200 €. Le Conseil accepte cette offre et charge le maire de rédiger un acte administratif.

Délibération N° 57 : Le maire informe le Conseil que la société Petijean, seule entreprise intéressée par la réalisation de la voirie et des réseaux humides du lotissement a procédé à une révision à la baisse de ses tarifs, après concertation avec les services du SIDEC. Le conseil approuve le devis de l'entreprise et charge le maire de le signer.

Délibération N° 58 : Deux voies desservant deux habitations, chemin de La Mouille et chemin des Prés Renaud ne sont pas revêtues. Le conseil décide d'engager des travaux pour faire recouvrir ces deux voies d'un revêtement bi couche et charge le maire de procéder à une demande de subvention.

Délibération N° 59 : Le chemin rural du Prelot dans sa branche ouest ne dessert plus de terrains autres que ceux appartenant au GAEC de Prelot et aux héritiers Paul Camus. Le maire propose de déclasser ce chemin et de lancer une enquête publique à ce sujet. Le Conseil approuve ce projet.

Délibération N° 60 : Subvention école Perrigny. Sept élèves de Pannessières scolarisés à Perrigny participeront à une semaine de découverte à Quiberon courant 2022. Le conseil vote une subvention de 350 € afin d'aider les familles.

Délibération N° 61 : Décision modificative du budget lotissement : les crédits et les dépenses affectés aux travaux de voirie, aux réseaux humides et aux réseaux secs sont retirés du budget voirie.

Délibération N° 62 : Décision modificative du budget général : les crédits et les dépenses affectés aux travaux de voirie, aux réseaux humides et aux réseaux secs sont réaffectés au budget général.

Délibération N° 63 : Le Conseil décide d'octroyer une subvention de 210 € à l'association La Pannessiéroise.

- Questions d'actualité :

- Demandes de subventions : Les services du département nous informent qu'il est possible de présenter des projets et de demander des subventions dans les domaines de la voirie, des adductions d'eau potable et des rejets d'eaux usées, de la maîtrise des eaux de pluie, des toitures et des systèmes de chauffage. Le conseil présente plusieurs projets susceptibles d'éligibilité.

- Point sur les travaux en cours.

L'escalier intérieur prévu lors de l'achat de la maison Mouillard a été réalisé par l'entreprise « Manubonin » pour la somme de 2500 €.

Afin de finaliser l'emprise du futur lotissement, les signatures de l'acte de vente de la parcelle de Mr Viturat et l'échange avec Mr et Mme Bedel aura lieu au cours du mois de décembre.

La coupe de bois invendue en 2020 a été vendue cette année pour la somme de 4500 €. Les dix affouagistes inscrits se partageront donc les houppes de 80 arbres déjà abattus. Environ 35 m³ de sapins situés sur les mêmes parcelles ont été également vendus. Le dégagement des hêtres de la coupe N° 10 depuis trop longtemps en attente à été confiée à un bûcheron. Le prix du stère sera de 5 €.

Afin de permettre une circulation plus facile autour de ses bâtiments, les éleveurs du GAEC du Prelot ont déposé une demande de déclassement du chemin rural qui longe leur parcelle et qui n'est plus utilisé aujourd'hui. Ce déclassement leur permettra d'acheter l'emprise de ce chemin.

Les propositions financières de l'entreprise Valocime intéressent vivement le Conseil. Il s'agit de reprendre les conventions qui lient la commune aux propriétaires des antennes de radiocommunication pour un prix plus élevé de 30%. Une convention est actuellement en cours de discussion avec la société « On Tower » et les propositions de Valocime permettent de mieux connaître la valeur des locations.

- Questions diverses :

La cérémonie des vœux, le spectacle de Noël et le repas communal sont annulés du fait de la recrudescence de l'épidémie de covid. Comme l'année dernière, les personnes âgées recevront des bons cadeaux et le père Noël viendra apporter leurs jouets aux plus petits sous le préau de la mairie le samedi 18 décembre.

Les travaux d'écriture et de composition du bulletin de janvier feront l'objet d'une réunion le jeudi 9 décembre. Un bilan des réalisations de cette année y sera présenté.

D'importantes réunions auront lieu d'ici la fin de l'année :

- Avec les maires de Lons-Le Saunier, Perrigny et Montmorot pour rechercher des terrains susceptibles d'accueillir un nouvel abattoir et la pharmacie départementale.

- Avec les responsables de l'assainissement et la société ARTELIA pour analyser les premiers plans de la nouvelle station d'épuration de Pannessières.

- Avec Madame et Monsieur Bedel pour signer l'échange de parcelles et avec Madame Lambert et à Monsieur Viturat pour l'achat d'un terrain leur appartenant. Ces parcelles sont situées sur l'emprise du lotissement et les signatures auront lieu à Poligny dans l'étude maître CERRI

Le maire regrette que ce rebond de l'épidémie vienne de nouveau empêcher les festivités de fin d'année, festivités d'autant plus attendues que depuis deux ans maintenant les occasions de rencontre des habitants sont réduites.

La séance est terminée à 21 h 40